

# Document Unique d'Exploitation des Risques Professionnels

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, obligatoire en entreprise, est un outil majeur pour préserver la santé au travail. Vous maîtriserez la méthodologie pour identifier les risques professionnels associés aux activités, vous serez ainsi capable de construire le DUERP et mener votre plan d'action.

Formation dispensée en présentiel ou à distance

Référence : HR-DUERP Tarif inter : 1360 € HT

**Durée :** 2 jours Certification : Non

# Les prérequis pour suivre cette formation

• Aucun prérequis nécessaire.

### Les objectifs pédagogiques

- Identifier et évaluer les risques de l'entreprise
- Formaliser le Document Unique et le plan d'action associé
- Suivre la mise en place des actions recensées
- Déployer le Document Unique vers une démarche globale

## A qui s'adresse cette formation?

• Gérants d'entreprise, directeurs, Responsables des Ressources Humaines, chargés de mission en sécurité.

## Programme de la formation

#### Tour de table

• Objectifs, durée et enjeux de la formation.

# Programme de la formation

#### Pourquoi évaluer les risques professionnels?

- Définir la notion de risques professionnels.
- Connaître le cadre réglementaire.
- La loi du 31 décembre 1991 n° 91-1414.
- Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001.
- Loi n°2021-1018 du 2 août 2021, décret du 18 mars 2022 (article L-4121-3-1 du code du travail)
- Déterminer les enjeux économiques et sociaux.
- Identifier les responsabilités du chef d'entreprise.
- Recenser les acteurs incontournables en matière de sécurité et santé.

#### Méthodologie d'évaluation des risques

- Identifier les typologies de risques.
- Préparer la démarche d'évaluation des risques professionnels.
- Réaliser un état des lieux.
- Planifier la démarche.
- Définir les responsabilités au sein de l'entreprise.
- Déterminer les risques.
- Evaluer les conséquences à partir d'une grille de cotation.
- Hiérarchiser les risques.

#### **Constitution du Document Unique**

- Structurer et rédiger le document obligatoire d'évaluation des risques professionnels.
- Gérer le Document Unique en matière de diffusion.
- Suivre les évolutions consécutives aux activités et structures de l'entreprise.
- Enregistrer le suivi et les résultats des plans d'actions.
- Optimiser la démarche.
- Mettre en place des bonnes pratiques.

#### Du Document Unique au système de management de santé, sécurité au travail

- Intégrer la gestion de la santé et la sécurité au travail dans toutes les fonctions de l'entreprise.
- Harmoniser la politique santé/sécurité avec les autres politiques de l'entreprise.
- Rédiger l'engagement du chef d'entreprise.
- Développer l'autonomie en matière de prévention.
- Définir les étapes pour migrer du document unique vers le système de management SST.
- Identifier les différents référentiels.
- Comprendre la structure du système de management ISO 45001.

### Programme de la formation

#### Tour de table en fin de formation

• Evaluation de la formation à chaud, débriefing collectif, auto-évaluation de l'atteinte des objectifs et de sa propre progression.

## Certification Préparée

Aucune

## Méthodes Pédagogiques

- Mise à disposition d'un poste de travail par stagiaire.
- Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique pendant le stage.
- La formation est constituée d'apports théoriques, d'exercices pratiques, de réflexions et de retours d'expérience.
- Le suivi de cette formation donne lieu à la signature d'une feuille d'émargement.

### Formateur-rice

• Consultant-Formateur expert en Ressources Humaines.

### Méthode d'évaluation des acquis

- Auto-évaluation des acquis par le stagiaire via un questionnaire
- Attestation des compétences acquises envoyée au stagiaire
- Attestation de fin de stage adressée avec la facture

Notre référent handicap se tient à votre disposition au 01.89.53.69.70 ou par mail à <u>referent.handicap@viaaduc.com</u> pour recueillir vos éventuels besoins d'aménagements, afin de vous offrir la meilleure expérience possible.

Mise à jour : 16-02-2024